

## L'UMT organise une conférence nationale pour défendre le Droit de Grève

Dans le cadre de la campagne internationale engagée par la confédération syndicale internationale CSI, pour la défense du droit de grève, l'UMT organise une conférence nationale le Mercredi 18 Février 2015 à son siège central sous le thème :

### "Le Droit de Grève est indissociable des droits et libertés syndicales"

Cette conférence est opportune à plus d'un titre :

- Au niveau international : A l'organisation internationale du travail (OIT) institution tripartite regroupant aux côtés des représentants des gouvernements, les représentants des travailleurs et des employeurs, le groupe des employeurs mène une offensive sans précédent sur le droit de grève et le système de suivi et de contrôle des normes internationales, pourtant en vigueur depuis plus de 50 ans.
- Au niveau national : malgré la consécration constitutionnelle du droit de grève, son exercice connaît plusieurs entraves. Et l'article 288 du code pénal, est souvent brandi par les employeurs pour poursuivre les syndicalistes devant les tribunaux pour entrave à «la liberté du travail».

Ainsi les différents projets de la loi organique sur le droit de grève comportent d'importants obstacles qui risquent de rendre impossible l'exercice de ce droit.

C'est pour défendre ce droit constitutionnel et essentiel des travailleurs, sans lequel la liberté syndicale ne serait que coquille vide, que l'UMT organise cette initiative avec la participation de personnalités académiques, experts, et des syndicalistes.

D'autres manifestations et actions auprès du gouvernement et du patronat, en plus de la mobilisation des travailleurs seront engagées par notre centrale pour défendre ce droit substantiel et indissociable de la liberté syndicale.

**Rendez-vous le Mercredi 18 Février 2015, à 9h30  
Au siège de l'UMT 232 Avenue des FAR, Casablanca.**

